

Extrait de "La Grande Loge de France" sur le Rite Écossais Ancien et Accepté - REAA

PUF – Collection " Que sais je? " N° 3791
2^e édition 2010

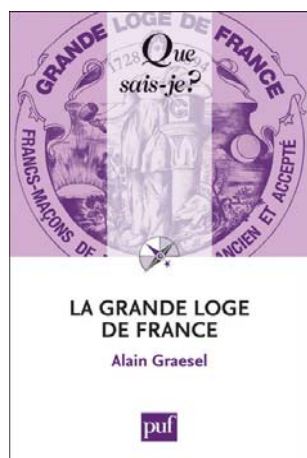


TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I – **Histoire**

I. La maçonnerie en France au XVIII^e siècle, – II. Le Rite Écossais Ancien et Accepté en France au XIX^e siècle, – III. La renaissance de la Grande Loge de France, – IV. La Grande Loge de France sous la III^e République, – V. De la reconstruction à la crise de 1965, – VI. Vers le premier centenaire, .

Chapitre II – **Les structures institutionnelles**

I. La loge maçonnique, – II. La vie interne de l'obédience, – III. L'action internationale de la Grande Loge de France, .

Chapitre III – **L'engagement maçonnique et la vie initiatique**

I. Les textes fondateurs, – II. Principes et valeurs de la Grande Loge de France, – III. La méthode initiatique, .

Conclusion

Bibliographie

oooooooooooooooooooooooooooo

.....

Chapitre III – L'engagement maçonnique et la vie initiatique

I. Les textes fondateurs

II. Principes et valeurs de la Grande Loge de France

III. La méthode initiatique.

.....

II. – Principes et valeurs de la Grande Loge de France

1. Le Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA).

A) *Le Rite.* – L'initiation en GLDF s'appuie sur un certain nombre de principes qui lui donnent une forme spécifique.

Le Rite constitue la base de l'identité maçonnique des loges d'une obédience et le cadre de leur fonctionnement initiatique.

.....
B) *Le rituel.* – Le rituel ne doit pas être confondu avec le Rite. Il est sa déclinaison pratique, codifiée et normée, s'appuyant sur les principes et les fondamentaux qui le caractérisent. Ensemble de textes et comportements, il s'appuie sur l'utilisation d'un certain nombre de symboles dont la structure développe des thèmes dialogiques tels que lumières/ténèbres, maillet/ciseau, équerre/compas, etc., qui ordonnent la réflexion individuelle de chaque maçon et la réflexion collective de chaque loge et lui donnent le caractère particulier à chaque démarche initiatique.

.....
C) *Les spécificités du Rite Écossais Ancien et Accepté.* – Le XVIII^{ème} siècle est celui au cours duquel la maçonnerie contemporaine se structure et cette évolution se manifeste au travers de trois courants différents qui vont progressivement s'organiser au siècle suivant. L'un est composé de membres qui participent aux travaux des loges maçonniques comme à des rencontres de convivialité, sans véritable référence initiatique, un peu comparable à ce qui seraient aujourd'hui les clubs service.

Un autre va se distinguer par la volonté permanente d'accompagner le pouvoir politique en place, même quand il est impérial, comme ce fut le cas sous Napoléon I^{er}.

Un autre enfin voudra reprendre l'héritage des bâtisseurs de cathédrales (historique ou légendaire en fonction des historiens) et sera composé de maçons Anglais, Irlandais, Écossais et Français, dont la filiation s'inscrira clairement dans un réseau de Loges Mères, telle la Loge mère écossaise de Marseille « Saint Jean d'Écosse », transmettant à leurs membres un contenu s'inspirant des grandes traditions initiatiques.

La GLDF, au travers du REAA porte, pour les trois premiers degrés dont elle assure la gestion, l'héritage de ce dernier courant.

Dans l'histoire ces trois courants ont coexisté de manière souvent conflictuelle car dès cette époque, le Grand Orient - constitué comme on l'a vu en 1773 par scission de la GLDF – proclamait déjà bruyamment sa volonté hégémonique. Il diffusait surtout le Rite Français et se concentrait en tracasseries administratives sur les loges pratiquant des « systèmes écossais » qu'il considérait comme des rites étrangers irritants, car échappant à son contrôle.

De fait, pour les degrés pratiqués au-delà du 3^e, les différents systèmes écossais – en fait apparus et développés en France comme on l'a vu – ont pratiquement tous été stabilisés bien avant la création du Grand Orient qui les a, dès sa création, considérés comme des concurrents résistant trop souvent avec succès à la domination qu'il recherchait sur toutes les loges de France et à laquelle il n'est jamais parvenu.

L'écossisme, auquel la GLDF se réfère, a dès lors progressivement regroupé les frères qui travaillaient selon les rituels de cette maçonnerie initiatique, rattachée aux Loges mères au travers d'outils symboliques souvent développés antérieurement et enracinés dans la Tradition.

Ces systèmes initiatiques des années 1740 - 1760 portaient en germe le Rite Écossais Ancien et Accepté en 33 degrés, dont les textes fondamentaux sont le discours du Chevalier de Ramsay (1738), les Constitutions de Bordeaux (1762) et de Berlin (1786) qui organisent les 33 degrés du Rite, auxquels il faut ajouter la Déclaration du Convent de Lausanne (1875) qui

en précise les principes et qui exhorte chaque Maçon de REAA à « travailler sans relâche au bonheur de l'humanité et poursuivre son émancipation progressive et pacifique ».

Après la fusion administrative du GODF et de la GLDF en 1799, refusée on l'a vu par énormément de maçons de tradition écossaise, le Suprême Conseil de France rejoint par nombre de maçons « écossais », portera la bannière du Rite sous l'empire.

Comme on l'a vu plus haut, il résistera plus tard avec succès, par l'intermédiaire de son Grand Commandeur J.P.G. Viennet, à Napoléon III qui aurait aimé, lui aussi, le mettre à son service sous l'autorité du Maréchal Magnan, militaire inflexible et brutal, qui présidait déjà le Grand Orient, transformé une fois de plus en simple instrument du pouvoir impérial.

Par ses principes et valeurs le REAA se caractérise donc par un attachement fort à la Tradition opérative déjà pratiquée dans les loges en Écosse et en Irlande, attestée par des textes comme les statuts écossais de William Shaw de 1598 par exemple, qui furent utilisés pour la réception dans les loges de personnalités étrangères au métier des bâtisseurs dès le milieu du 17^e siècle et qui impliquait une conception extrêmement rigoureuse du travail en loge. Elle est basée sur une pratique exigeante des symboles et par la volonté de préserver une cohérence initiatique qui veut éviter toute confusion avec des références religieuses ou idéologiques. La maçonnerie de REAA ne veut être ni un parti politique, ni une idéologie, ni une église, ni une religion de substitution et enfin elle ne peut se contenter d'être un simple club de convivialité comme il en existe déjà des milliers dans le monde .

Ces principes – qui n'interdisent évidemment pas aux maçons de REAA de s'engager dans l'action dans le monde et qui, au contraire, les y encourage – revendique son inscription dans une histoire des cultures de l'humanité, affirmant des valeurs et des principes qui font sa force et son originalité.

Sa devise est « Ordo ab Chao », que l'on peut traduire par « du chaos vers l'ordre » ou encore « l'ordre tiré du chaos ».

Parmi les objectifs de la maçonnerie écossaise figurent :

- la recherche de la vérité, dans les savoirs et dans les actes ;
- la défense, promotion et mise en œuvre des vertus de Justice, Liberté, Égalité et Fraternité ;
- la résistance sans compromission à toutes les formes de soumission ou de conformisme idéologique ou religieux et le refus de toute pensée unique paralysant la recherche initiatique et la marche en avant de l'intelligence.

Les fondamentaux du REAA laissent donc à chacun sa totale liberté de conscience religieuse et citoyenne, respectant toutes les sensibilités et formes de pensée philosophiques, morales, spirituelles et religieuses qui respectent elles-mêmes la liberté des êtres humains. Cette liberté, ordonnée à des valeurs éthiques et spirituelles, est au cœur de la démarche des frères qui pratiquent le REAA dans les loges de la GLDF et permet à chacun de vivre sereinement une initiation qui revendique et respecte la liberté de tous.

D) Administration et gestion des degrés du REAA. – Le REAA est administré par les deux institutions que sont la GLDF et le SCDF.

La GLDF est présidée par un Grand Maître élu par l'ensemble des députés des loges réunis en assemblée générale (Convent) alors que le SCDF est présidé par un Souverain Grand Commandeur élu par les membres du conseil d'administration. Leurs prérogatives, bien que légèrement différentes, sont à la fois administratives et initiatiques.

Ces deux institutions – qui partagent la même devise « Liberté, Égalité, Fraternité » – sont indépendantes en termes de gestion et d'administration des loges placées sous leur autorité, mais elles sont interdépendantes en termes de promotion et de conservation du REAA.

.....

Fin de l'extrait